

POSTER

Constat du retour d'une colonie de Chiroptères suite à la baisse de la fréquentation humaine lors du COVID. L'exemple des gorges du Blavet (83)

Théo DEFRANCQ, Marie SAVIGNAC & Emmanuel COSSON
Groupe Chiroptères de Provence – gcp@gcprovence.org

Les gorges du Blavet, un site exceptionnel...

Situées sur les communes de Bagnols-en-forêt et de la Bouverie (83), les gorges du Blavet se démarquent par leur beauté, de vertigineuses parois, pouvant atteindre plus de 80 mètres de haut, ont été creusées par un cours d'eau : le Blavet.



Une roche volcanique, la Rhyolite, donne une couleur rouge à ces gorges qui se dressent au milieu d'une zone boisée. Ce site monumental de 56 hectares héberge une importante diversité faunistique et floristique et est également remarquable par la présence de vestiges humains datant de l'âge du Bronze.

... très fortement fréquenté...

Le caractère exceptionnel de ces gorges fait de ce lieu un des sites majeurs et historiques d'escalade du Var (photo 2). En effet, la première voie a été ouverte en 1972 et actuellement plus de quatre cents voies sont régulièrement uti-

lisées. Les falaises présentent ainsi de nombreuses marques d'escalade.

Ce site est également utilisé pour d'autres sports de plein air tels que la randonnée (photo 3), la highline (photo 1), le VTT, etc. Son accessibilité et sa localisation, à proximité de grandes villes, font que les gorges du Blavet sont fréquentées par des sportifs, mais également par de nombreuses familles et retraités.

Il est également régulièrement utilisé par l'armée de l'air comme terrain d'entraînement de vol pour hélicoptères, mais également pour des bivouacs en cavité.

Cette surfréquentation a déjà montré des impacts sur la faune et la flore locales. Le changement d'aire de nidification du Hibou grand-duc dans ces gorges a notamment été observé, ainsi que la désertion de l'Aigle de Bonelli, qui nichait dans le site jusqu'aux années 80.

... abritant une colonie de Murin à oreilles échan-crées découverte en période de confinement

En 2020, lors de la première période de confinement, une colonie de 300 individus de Murin à oreilles échan-crées a été observée pour la première fois dans les gorges du Blavet au niveau d'une baume ouverte très utilisée pour l'escalade. Ce site a pourtant été régulièrement prospecté et est très souvent visité par les humains. La présence d'une telle colonie n'aurait donc pas pu passer inaperçue.

La nette diminution de la fréquentation humaine pendant les confinements liés au COVID-19 semble expliquer la recolonisation de la grotte par le Murin à oreilles échan-crées. L'observation de cette colonie au même endroit en 2021, lors de la seconde période de confinement, puis son



Photo 1. - highline, photo 2. - grimpeurs, photo 3. - marcheurs

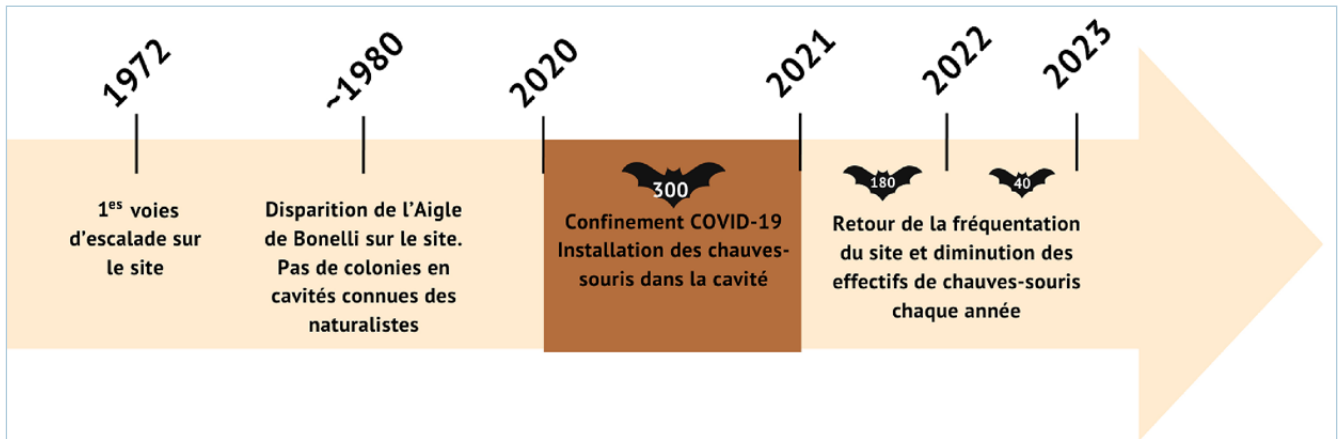


Figure 1. - Entre fréquentation humaine et biodiversité, chronologie de l'occupation des gorges du Blavet

changement de gîte pour une petite cavité moins utilisée par les humains en 2022, une fois le confinement terminé, concorde avec cette observation (figure 1).

Ce phénomène a également été observé dans une grotte des Alpes-Maritimes, où une importante colonie constituée de plusieurs espèces avait presque disparu depuis 2014 et dont les effectifs initiaux ont été de nouveau observés en 2020 à la suite du confinement et ceci malgré un APPB insuffisamment respecté.

Vers une protection et une gestion du site

À la suite de la construction d'un site d'enfouissement sur la commune de Bagnols-en-Forêt, les gorges du Blavet vont faire l'objet de mesures de compensation.

Il fera donc l'objet d'un Arrêté de Protection de Biotope et d'un Plan de Gestion. Des mesures de réduction de la fréquentation humaine seront ainsi mises en place.

La concertation pour le choix des voies à déséquiper s'est déroulée avec les grimpeurs en fonction des zones prioritaires identifiées par le GCP. Un meilleur balisage des sentiers est prévu afin de circonscrire la présence humaine et des zones de sensibilité seront définies avec un calendrier. Une petite baume sera également fermée afin d'assurer au Murin à oreilles échancrées (photo 4) une zone de reproduction sécurisée.

Cette démarche est réalisée en partenariat avec l'ONE, la Chargée de mission Natura 2000 Dracénie Provence Verdon Agglomération (Julie Vissac), la commune, le SIPME, la FFME, et les associations naturalistes, de chasse et sportives.

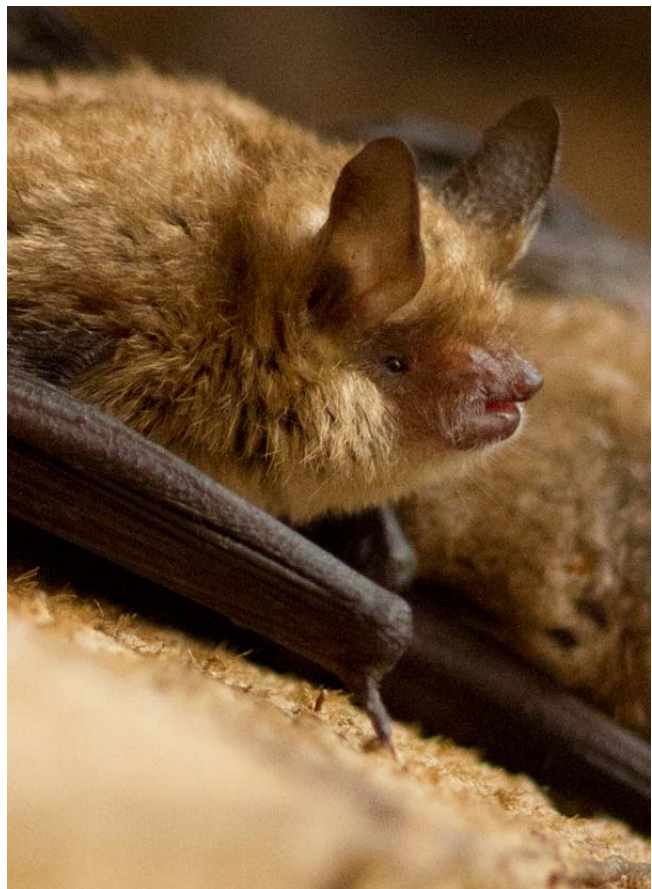


Photo 4. - Murin à oreilles échancrées © Tanguy Stoecklé